

A VICHY, LES 10,11,12,13 ET 14 MAI 1977, «DU CÔTÉ DE LA CLASSE OUVRIÈRE» ...

Au Congrès Confédéral, André Bergeron répondant aux critiques venimeuses de certains animateurs du «courant socialiste» a déclaré: «Nous sommes du côté de la classe ouvrière... j'aimerais qu'on n'y revienne pas!»

C'est vrai le congrès, à part une faible frange de «néo-socialistes», (artificiellement gonflée au moment du vote sur les résolutions) se situait du côté de la classe ouvrière.

Le Bureau confédéral, même s'il a cru devoir consentir quelques concessions à l'Union de la Gauche (concessions sévèrement jugés par de nombreux délégués et plus particulièrement par ceux représentant des syndicats du «privé») a néanmoins réaffirmé avec netteté la nécessité de l'indépendance du mouvement syndical et c'est là l'essentiel!

Nos camarades trouveront ci-dessous le projet de résolution générale «Pour un Syndicalisme lutte de classe», qui a obtenu 6,9 % des voix.

N.D.L.R.: Les sous-titres ont été ajoutés par nous.

Rapporteur: Alexandre HÉBERT.

Les militants qui se réclament du courant «*lutte de classe*» s'affirment solidaires des militants de toute tendance, soucieux de préserver l'indépendance de la C.G.T.-F.O.

Dans un souci nécessaire de clarification. Ils ont de préciser leur propre position en proposant au vote du Congrès le texte ci-dessous.

Le Congrès de la C.G.T.-F.O. réuni les 10, 11, 12, 13 et 14 mai, à Vichy, confirme les principes sur lesquels l'organisation s'est construite en 1947-48 pour continuer la C.G.T., principes définis par le préambule des statuts confédéraux, qui précise notamment:

«Les syndicats Force Ouvrière, réunis en Congrès National constitutif de leur Confédération Générale du Travail, affirment solennellement leur indépendance absolue à l'égard du patronat, des gouvernements, des partis, groupements ou rassemblements politiques, des sectes philosophiques et, de façon générale, leur irréductible opposition à toute influence extérieure au mouvement syndical.

Ils rappellent l'impérieuse nécessité pour le syndicalisme de se déterminer lui-même à l'endroit de tous problèmes de sa compétence dont il juge utile de se saisir ce qui implique qu'il ait la pleine maîtrise de sa structure, de son administration et de ses actes, sur le plan revendicatif et gestionnaire selon l'esprit ayant inspiré en 1906 le Congrès Confédéral d'Amiens.

Considérant que le syndicalisme ouvrier ne doit pas lier son destin à celui de l'État ni s'associer à des groupements politiques quelconques, dont l'objectif est la conquête de cet État et l'affermissement de ses privilèges, l'organisation syndicale réalisera son programme et ses perspectives en toute indépendance...».

Fidèles à la charte d'Amiens!

En affirmant qu'il continue à se réclamer de «*l'esprit ayant inspiré en 1906 le Congrès Confédéral d'Amiens*», le Congrès de la C.G.T. -F.O. témoigne ainsi de la double volonté du mouvement ouvrier:

- 1- la lutte permanente pour les revendications immédiates;
- 2- la lutte pour l'émancipation intégrale de la classe ouvrière par l'abolition du salariat et du patronat.

Cette perspective, loin d'être dépassée, est au contraire d'une actualité brûlante.

En effet, devant le développement de la crise mondiale du système capitaliste qui a notamment pour conséquence de réduire au chômage des millions et des millions de travailleurs, l'humanité se trouve placée devant l'alternative historique suivante:

Destruction du régime de la propriété privée des moyens de production de l'État qui le garantit, ou retour à la barbarie. C'est au moment où se développe cette crise et alors que les 3/4 de l'humanité manque du strict nécessaire, que des idéologues proposent la croissance «0» comme objectif économique, ce qui, dans le cadre du système capitaliste ne peut se traduire que par davantage d'austérité pour la classe ouvrière. En agissant ainsi ils se placent, consciemment ou non, objectivement sur le terrain de la bourgeoisie.

Patronat et gouvernants sont parfaitement conscients de la gravité de la situation et sont conduits, pour assurer la survie de leur régime, à remettre en cause les acquis, conquêtes de la classe ouvrière et finalement l'existence même de ses organisations.

Tel est le sens des mesures arrêtées par M. Barre qui tendent à mettre en place une politique des revenus garanties par l'intégration des syndicats à l'État et à l'entreprise capitaliste, dans le cadre de la «*planification démocratique*».

Du côté de la classe ouvrière...

La classe ouvrière sera amenée à réagir, et comme elle l'a toujours fait au cours de sa longue histoire, mettra en place, dans un premier temps des comités de grève élus avec des représentants responsables des syndicats réalisant ainsi l'unité des travailleurs et des organisations.

Les organisations et militants de la C.G.T.-F.O. devront prendre toute leur part à l'action de ces comités de grève.

Ils devront toutefois ne jamais perdre de vue que le syndicat doit, en toute circonstance, préserver son indépendance afin de pouvoir, quelles que soient les évolutions politiques et sociales, jouer son rôle de défense des intérêts ouvriers.

Le Congrès constate que les problèmes qui se posent à la classe ouvrière ne sauraient trouver de solutions dans le cadre de l'État national. En conséquence. Il mandate les instances confédérales pour intensifier et développer nos contacts internationaux dans le but d'opposer l'action internationale des travailleurs à la stratégie anti-ouvrière mise en œuvre par la bourgeoisie et ses aillés sous couvert, notamment, de «*coexistence pacifique*» et de «*compromis historique*».

Le Congrès recommande aux organisations confédérées de prendre en charge à tous les niveaux les revendications ouvrières, mettre en œuvre les moyens de les faire aboutir et les garantir aux moyens d'accords et de contrats collectifs. A ce propos le Congrès approuve sans restriction la résolution du Comité Confédéral National des 11 et 12 février 1977 concernant la pratique conventionnelle et déclarant notamment:

«Le C.C.N. réaffirme la volonté de la C.G.T.-F.O. de défendre la liberté pour les organisations syndicales de négocier à tous les niveaux des contrats, conventions ou accords permettant de garantir les intérêts des travailleurs, qu'il s'agisse notamment de leurs rémunérations et de leurs conditions de travail.

Le C.C.N. constate qu'une telle liberté inscrite dans la loi du 11 février 1950 ne suppose aucune limite autre que celle découlant du rapport des forces entre les intérêts en présence.

Il constate également que la liberté de négocier est mise en cause dès lors que le Gouvernement et le patronat prétendent l'enfermer dans des limites pré-établies en particulier sur la productivité des entreprises ou sur la progression du produit intérieur brut.

En conséquence, le C.C.N. condamne la prétention affichée par le Gouvernement et le patronat de revenir à une politique dirigiste des salaires en tentant de circonscrire les revendications des salariés dans les limites d'un taux préalablement établi de progression de la masse salariale».

Le Congrès rappelle l'impérieuse nécessité de l'indépendance totale du mouvement syndical ouvrier par rapport notamment à l'État et à l'entreprise capitaliste, ce qui implique que la C.G.T.-F.O., organisation de classe, ne s'engagera ni sur un programme de gouvernement quel qu'il soit ni sur un quelconque contrat de législation ni sur aucune alliance électorale sous quelque forme que ce soit.

Contre l'intégration des syndicats à l'État

Dans cet esprit, le Congrès, soucieux de garantir à la classe ouvrière et à ses organisations leur indépendance, condamne la *«planification démocratique»*.

Le contenu réel de cette proposition est donné par les considérants suivants qu'il rejette comme conduisant à l'intégration des syndicats à l'État:

1- affirmer qu'il faudrait *«réserver des facilités de crédits aux seules entreprises réellement concurrentielles»* aurait comme résultat d'accepter les licenciements dans la sidérurgie ou à la S.N.I.A.S. considérées comme non concurrentielles par les capitalistes et d'octroyer des crédits à Dassault considéré comme concurrentiel;

2- proposer: *«l'accroissement de la productivité par l'organisation du travail réalisé avec le concours effectif des travailleurs»* c'est accepter de lier le mouvement syndical aux nécessités du régime du profit tel que cela a été réalisé en 1944-47 sous le tripartisme avec *«le produire d'abord»* qui a conduit à considérer l'action revendicative comme *«l'arme des trusts»*.

Ces deux propositions formulées au Congrès ont été formellement abandonnées sur le plan du vocabulaire, elles n'en demeurent pas moins au centre du projet de motion présenté par le camarade Peyrat.

Ce projet s'étonne selon ses propres termes que *«l'homme soit réduit au rôle de producteur et de consommateur»* comme si des objectifs du mouvement syndical n'étaient plus la satisfaction des besoins sociaux des hommes, producteurs et consommateurs, libérés des chaînes de l'exploitation de l'homme par l'homme.

Ce projet déclare également que pour *«réaliser ces objectifs, il est indispensable de disposer des informations économiques nécessaires et nous mieux former aux activités de gestion»*. Il propose au syndicalisme *«de prendre position sur toutes les options du pouvoir»*.

Le Congrès estime que la C.G.T.-F.O. est ainsi classée devant des positions rejetées par les différents congrès et en particulier par celui d'avril 1969. Il rappelle que dans ce congrès notre Confédération la première, appelait les travailleurs à dire NON au référendum décidé par de Gaulle, qui avait pour objectif entre autres de faire participer les syndicats *«aux options du pouvoir»* sous prétexte, lui aussi, de les former *«aux activités de gestion»*.

Le Congrès condamne de telles propositions. Elles visent selon les propres termes de la motion de *«réaliser l'organisation du travail avec le concours effectif des travailleurs»* se prononçant également pour *«un plan d'équipement élaboré avec le concours des travailleurs et appliqué avec leur contrôle»*, toutes propositions aboutissant à associer les travailleurs à la gestion de la société capitaliste.

Le Congrès constate que cette position fautive dans le fond, dangereuse dans la forme, conduit directement et irrémédiablement à l'intégration des syndicats à l'État et à l'entreprise.

Élection de la Commission exécutive Confédérale:

A l'issue du Congrès de Vichy, le C.C.N. a procédé à l'élection de la Commission Exécutive Confédérale. Notre camarade HÉBERT a été réélu.